

0.2.1.1 A22-02R – 16 août 2022

Pascale propose retour au point 1.2 du BE A22-02R

Ari appuie

Pascale propose d'enlever le huitième paragraphe car il ne s'agit pas d'une proposition formelle.

Émilie appuie

Pascale propose de clarifier la procédure qui a eu lieu avec une proposition formelle rédigée comme suit :

CONSIDÉRANT

- Les compétences spécifiques de Taha Boussaa;
- Son expérience inestimable au sein de l'AGECVM;
- Sa connaissance approfondie des dossiers passés, actuels et futurs de l'AGECVM;
- Sa connaissance des procédures;
- Sa relation de travail établie avec le secrétariat permanent actuel;
- La charge de travail intense du poste (formation, deadlines, tâches extrêmement variées et demandantes);
- Le fait que le poste a besoin d'une personne entièrement concentrée dessus;

QUE

- Le salaire de Taha Boussaa soit à 28\$/h.

Ari appuie

Émilie propose l'ajout des deux considérants :

Considérant

- 26 années d'expérience au poste
- Augmentations qu'il n'a pas obtenues au fil des années pour des raisons diverses

Au 4^e paragraphe. Ces considérants ont été mentionnés lors de la rencontre BE A22-02R, mais ne figurent pas dans le procès-verbal au 4eme paragraphe quant à la mention du salaire d'Étienne.

Pascale appuie

Pascale propose l'adoption du procès-verbal A22-02R avec les modifications au point 1.2 mentionné ci-haut.

Émilie appuie

Pascale propose l'adoption du procès-verbal A22-03

Ari appuie

Pascale propose une motion de blâme envers le BE quant à la gestion des procédures, la rédaction des procès-verbaux, le décorum lors des rencontres et le suivi des dossiers

Émilie appuie

1.1.2 Murale étudiante dans l'Exode (mandat)

Pascale propose qu'Ari ressorte le croquis de la murale et que l'on procède à une consultation par google forms (pour approuver le croquis pour une murale dans l'exode en concordance avec le plan d'action A22) avec une mention précise des conditions de participation à une consultation de l'AGECVM

Émilie appuie

Pascale propose de déléguer la supervision et la gestion de la consultation à Ari Pelletier, en tandem avec la permanence.

Émilie appuie

1.2 Retours sur l'AG A22-01 (procès-verbal reçu au secrétariat)

Émilie propose une motion de blâme envers l'exécutif quant à la gestion du praesidium de l'assemblée générale A22-01

Pascale appuie

Pascale propose une motion de blâme envers l'exécutif quant à la gestion des documents de travail de l'assemblée générale A22-01

Émilie appuie

Xavier propose une motion de blâme contre le praesidium de l'assemblée générale A22-01 quant à la gestion des procédures en assemblée et au procès-verbal

Pascale appuie

7.1 Spectacle rentrée A22 (facture kumpa'nia) + (facture popsicle)

Pascale propose de rembourser la facture de kumpa'nia avec le montant de 1 954,58 \$

Ari appuie